

Les comités techniques suivants ont été constitués à l'unanimité par la Conférence:

COMITÉ DE RÉDACTION

(....)

COMITÉ DE LA BIOLOGIE

(....)

La séance de clôture a eu lieu le 8 février 1949.

Les délibérations de la Conférence ont abouti à l'établissement de la Convention Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (ci-après désignée sous le nom de "Convention") qui a été ouverte à la signature le 8 février 1949, pour rester ouverte à la signature pendant une période ultérieure de quatorze jours.

Les résolutions et recommandations suivantes ont été adoptées et les déclarations suivantes ont été reçues:

I

La Conférence Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest DÉCIDE:

1. D'exprimer sa gratitude au Président des États-Unis d'Amérique, M. Harry S. Truman, pour l'initiative qu'il a prise en réunissant la présente Conférence et pour la préparation de cette Conférence:

2. D'exprimer à son Président, M. Wilbert M. Chapman, et à son Vice-Président, M. Klaus Sunnanaa, sa profonde reconnaissance pour la remarquable habileté avec laquelle ils ont dirigé les débats et mené la Conférence à une heureuse conclusion;

3. D'exprimer aux Cadres et au Personnel du Secrétariat sa reconnaissance pour les services inlassables et les efforts diligents qu'ils ont déployés pour aider à atteindre les buts et les objectifs de la Conférence.

II

La Conférence Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest DÉCIDE:

D'autoriser le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à publier l'Acte Final de la présente Conférence, ainsi que le texte de la Convention, et à communiquer, aux fins de publication, tous documents supplémentaires relatifs aux travaux de la présente Conférence qui pourraient, à son avis, être considérés comme susceptibles de présenter un intérêt public.

III

La Conférence Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest ÉMET LE VŒU:

Qu'en établissant et en assurant le maintien de la Commission Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest, les Gouvernements contractants accordent une attention toute particulière aux conclusions suivantes formulées par la Conférence: